

FLASH



Majoration 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024

Fonctionnaires, OE, Agents sous Contrat

Le chef du Service des Ressources Humaines Civiles vient de faire connaître l'application de cette augmentation aux agents du MinArm, tant fonctionnaires, contractuels ou ouvriers de l'état.

- Pour les fonctionnaires, la mesure de revalorisation sera mise en paiement sur le mois de février 2024 ;
- Pour les ouvriers de l'État, le salaire de base fera l'objet d'une revalorisation sur la paie du mois de janvier 2024 par la DGFIP et les éléments variables de rémunération feront l'objet d'une mise à jour au mois de février 2024 ;
- Pour les agents sous contrat, la mise en paiement interviendra au mois de mars 2024.

Montreuil, le 28 novembre 2023

